

## Conditions générales de vente

### 1. Généralités, champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les relations commerciales entre EXPO3.CH GmbH (siège social à Hauptstrasse 171, 3286 Muntelier) et ses clientes et clients (ci-après le client). Elles ont pour objet de régir les modalités de vente, de livraison et de paiement des produits.

Ces conditions sont transmises à nos clients par voie électronique avec nos offres et confirmations de commande, sont disponibles sur notre site internet et à notre bureau de Morat. En passant commande, souscrivant un contrat ou en prenant possession de la marchandise, elles sont réputées connues et acceptées sans réserve par le client.

Toutes autres conditions ne sont reconnues valables que si elles sont libellées par écrit et signées par le client et un représentant de la société.

EXPO3.CH se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. La version des CGV en vigueur au moment de la commande est déterminante.

### 2. Offres

Les offres présentées sur nos sites internet, dans les catalogues, brochures, stands d'expositions et showroom, etc., n'ont qu'une valeur indicative. EXPO3.CH n'est liée que par les offres qui s'adressent personnellement à ses clients et signés par eux. Nos offres ont une durée de validité stipulée sur l'offre.

EXPO3.CH ne peut garantir la disponibilité des marchandises pour lesquelles des échantillons sont disponibles dans l'exposition et dans les catalogues, etc. avant d'avoir confirmé par écrit la commande. La gamme de produits proposée par EXPO3.CH peut être modifiée à tout moment et sans préavis particulier.

### 3. Commande contraignante

Le contrat est conclu lorsque EXPO3.CH adresse une confirmation de commande par écrit (par voie électronique ou postale) après que le client ait signé l'offre avec la mention « contrat de vente ». Le contrat est considéré comme accepté par le client et donc contraignant, à moins que le client ne s'oppose au contenu par écrit immédiatement après la réception de la confirmation de commande.

### 4. Prix

Sauf indication contraire, les prix s'entendent départ dépôt de notre société (Freiburgstrasse 23, 3280 Morat).

En passant un contrat, le client donne son accord au règlement du prix total des produits commandés. Le prix ne peut plus être modifié une fois le contrat conclu. Font exception à cette règle les cas de force majeure (comme notamment les pandémies) qui s'accompagnent d'un renchérissement inattendu du prix des matériaux. Dans de tels cas indépendants de la volonté et ne relevant pas de la responsabilité de EXPO3.CH, la société peut procéder à des ajustements de prix ultérieurement à la passation d'une commande contraignante du client.

La société se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis particulier les prix indiqués avant la commande contraignante.

Les frais de livraison à domicile ou sur le chantier sont à la charge du client et facturés en sus du prix d'achat.

Pour les commandes d'une valeur inférieure à CHF 500.00, un supplément approprié pour petite quantité peut être facturé.

Pour les produits de notre stock OUTLET, les prix affichés sont nets, aucune remise ne sera accordée, ni aux particuliers, ni aux professionnels.

## 5. Commande complémentaire

Le client doit prévoir une quantité suffisante lors de sa commande en tenant compte notamment de la possibilité de disposer du produit dans la même nuance en cas de transformation ou de travaux ultérieurs.

En cas de commande complémentaire pour le même produit, EXPO3.CH ne peut pas offrir la même éventuelle remise que sur la commande initiale et des frais, pour petite quantité, peuvent être facturés.

## 6. Matériel d'emballage et autres frais

Les frais de port et d'emballage, palettes, déchargement, grue, machines spéciales, etc. ne sont pas compris dans nos prix de vente et sont facturés selon le tarif en vigueur lors de l'émission de la facture.

## 7. Reprise de matériaux non utilisés

Les marchandises non utilisées ne sont ni reprises, ni échangées. En geste de bonne volonté et sans obligation légale ou contractuelle, EXPO3.CH examine au cas par cas, la reprise d'emballages d'origine non ouverts et propres de marchandises, ce contre déduction de 20% du prix pour ses frais ; le retour de ces marchandises sans l'accord préalable de EXPO3.CH n'est pas admis.

Pour les articles de notre stock OUTLET, ils ne sont ni repris, ni échangés.

## 8. Livraisons

### 8.1 Délais de livraison

EXPO3.CH s'efforce de respecter les délais de livraison convenus. Cependant, ces délais ne sont qu'approximatifs et n'engagent pas la société. Le non-respect des délais ne donne pas au client le droit de résilier le contrat ni d'obtenir une indemnisation de la part de la société.

EXPO3.CH est libérée de l'obligation d'exécuter les contrats conclus dans le délai de livraison convenu, ou même de les exécuter intégralement en cas d'impossibilité de livraison, dans les cas suivants : force majeure, grèves, arrêt des opérations, restrictions de production, dommages aux installations de production, retard de livraison ou non-livraison d'un fournisseur, perturbations de fonctionnement ou de trafic et tous les événements imprévus similaires indépendants de la volonté de la société.

Les délais de livraison convenus s'appliquent à compter de la confirmation de commande, mais au plus tôt après réception de toutes les informations requises auprès du client.

Si une livraison au domicile ou sur le chantier a été convenue, le client (ou une personne mandatée) est tenu de réceptionner la marchandise à la date convenue.

### 8.2 Transport et déchargement

EXPO3.CH assure la livraison des marchandises dans toute la Suisse, à l'adresse indiquée par le client via une entreprise de transport mandatée par ses soins.

Le lieu de déchargement doit être facilement accessible et carrossable pour les grands véhicules. La marchandise est déposée au sol à côté du véhicule sur une surface qui doit être dure et stable. Le client est tenu de fournir l'assistance nécessaire pour assurer le déchargement en toute sécurité.

Si la livraison a été préalablement notifiée, mais que le client (ou la personne mandatée par lui) est absent lors de la livraison, la marchandise est considérée comme ayant été remise au moment du déchargement.

Tout dommage lié au transport doit être signalé par écrit à EXPO3.CH et au transporteur par le client dans les 48 heures suivant la réception de la marchandise.

## 9. Transfert des bénéfices et des risques

Le transfert des bénéfices et des risques s'opère à l'enlèvement de la marchandise de notre dépôt de Morat au client, même si la livraison est franco de port ou sous une clause similaire.

Dans le cas où EXPO3.CH fait appel à une entreprise de transport pour effectuer la livraison en son nom, le transfert des bénéfices et des risques a lieu au moment du déchargement de la marchandise.

## 10. Garantie et responsabilité

### 10.1 Garantie

La société EXPO3.CH garantit que la marchandise est exempte de défauts de matériau et de fabrication. Le client est tenu de vérifier immédiatement la marchandise et doit signaler tout problème sans délai et par écrit à EXPO3.CH, mais au plus tard dans les huit jours suivants la réception ou l'enlèvement de la marchandise.

La responsabilité de EXPO3.CH est limitée à l'obligation de livrer ultérieurement une marchandise sans défauts. Toute autre garantie, en particulier le droit de réduire le prix d'achat, le droit à l'indemnisation de dommages indirects causés par un défaut et le droit de résiliation du contrat sont exclus.

### 10.2 Défauts

Les écarts mineurs usuels ou liés à la production dans les dimensions, la qualité de surface, le poids et la couleur, et généralement toutes les différences qui ne s'écartent pas des normes applicables, ne sont pas signalées comme des défauts. Il n'y a pas non plus de vices dans les cas suivants : non-respect des règles reconnues de l'industrie de la construction ; manipulation, utilisation, mise en œuvre ou stockage inappropriés ; violations des instructions techniques ou des instructions de montage et d'entretien ; violations de la conception ou d'autres réglementations de nos fournisseurs ou fabricants ; usure naturelle ou usage excessif.

#### *Remarques spécifiques selon les matériaux*

##### *Carrelage*

Il est expressément souligné auprès du client que d'éventuelles différences de nuances peuvent exister entre le modèle d'exposition et le produit livré. EXPO3.CH ne peut garantir une correspondance absolue des teintes. En effet, les variations de teintes ne sont pas liées à une carence quelconque ou à un défaut dans la qualité des matériaux ou de leur traitement, mais sont dépendantes d'une propriété naturelle des carreaux de céramique lors du processus de cuisson à haute température.

Les nuances de teintes, le calibre, la planéité et la concordance du produit sont à vérifier avant même de commencer la pose. Les défauts éventuels doivent être signalés dans les délais prévus, impérativement avant le début des travaux de pose. Un produit posé est considéré comme accepté.

##### *Parquet*

Les caractéristiques naturelles du bois sont à considérer comme des particularités qui lui sont propres et doivent donc être acceptées. De ce fait, des différences de nuances peuvent exister entre le modèle d'exposition et le produit livré. De plus, l'aspect de certains produits peut être modifié temporairement ou définitivement en raison de facteurs tels que l'exposition, l'utilisation, les variations climatiques ou les techniques de pose et doit être considéré comme faisant partie de l'aspect naturel du bois. Un produit posé est considéré comme accepté.

## 10.3 Responsabilité

Toute responsabilité de EXPO3.CH pour les caractéristiques énumérées aux chiffres 5 et 10.2 qui ne sont pas garanties (écarts par rapport à l'échantillon et aux livraisons antérieures en ce qui concerne la couleur, le calibre et la dureté du matériau) est exclue.

Toute responsabilité de la société EXPO3.CH pour des dommages indirects ou des pertes de profit est exclue. En outre, la responsabilité de la société pour des dommages directs est limitée au montant de la commande en question. Les dispositions ci-dessus s'appliquent *mutatis mutandis* aux dommages causés par des auxiliaires ou des représentants de la société.

## 11. Paiement

Les factures sont payables aux conditions mentionnées sur la confirmation de commande et la facture. En cas de retard de paiement, des frais de rappel d'un montant de 25 CHF et des intérêts de retard seront facturés à un taux de 10 % par an et jusqu'au règlement complet du montant dû.

Les produits du stock OUTLET doivent être payés, en cas de réservation, à la réservation (paiement à 10 jours nets) ou à l'enlèvement de la marchandise.

La société se réserve le droit de demander un paiement comptant, une garantie de paiement ou un paiement anticipé.

## 12. Réserve de propriété

La marchandise livrée reste la propriété de la société jusqu'au paiement intégral de toutes les créances résultant de la relation commerciale en question. Le client est tenu de prendre soin de la marchandise jusqu'au transfert de propriété. Le client doit informer immédiatement la société par écrit de toute saisie ou autre intervention d'un tiers.

## 13. Lieu d'exécution et for juridique

Le droit suisse est seul applicable. Le lieu d'exécution et le for juridique est au siège administratif de EXPO3.CH GmbH. Cependant, la société est en droit de poursuivre le client devant le tribunal compétent de son domicile ou de son siège social.

## 14. Dispositions finales

Ces CGV sont rédigées en français. Elles peuvent être traduites dans d'autres langues. En cas de contradiction entre les différentes versions, le texte français fait foi.

Si une disposition de ces CGV est ou devient invalide, cela n'affecte pas la validité des autres dispositions. La disposition invalide sera rétablie par une disposition qui se rapproche le plus possible de l'objectif poursuivi par la disposition invalide.